



## TRANSACTION – VENTE

Prix de vente FAI	%
Jusq'à 50.000 €	Forfait de 5.000 €
De 50.001 à 75.000 €	10 %
De 75.001 à 100.000 €	9 %
De 100.001 à 125.000 €	8 %

Prix de vente FAI	%
De 125.001 à 150.000 €	7 %
De 150.001 à 175.000 €	6.5 %
De 175.001 à 400.000 €	6 %
Au dela de 400.001 €	5 %

Avis de valeur : 200 € TTC (gratuit si mise en vente du bien dans notre agence)

*Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.*

*Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.*

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail à la charge exclusive du Bailleur :  
**80 % d'un mois de loyer charges comprises (avec un minimum de facturation à 250 € TTC et un maximum de 11.10 € par m<sup>2</sup>)**
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail à la charge exclusive du Locataire :  
**80 % d'un mois de loyer charges comprises (avec un minimum de facturation à 250 € TTC et un maximum de 11.10 € par m<sup>2</sup>)**
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) : **3.03 € par m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 3.03 € par m<sup>2</sup> à la charge du locataire (inclus dans les honoraires ci-dessus)**

## LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL / CESSIION DE BAIL / FONDS DE COMMERCE

- LOCATION : Honoraires de négociation à la charge exclusive du Bailleur : **400 € TTC** et à la charge exclusive du Locataire : **14 % du loyer annuel charges comprises**
- TRANSACTION : 10 % TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de facturation de 5000 € TTC.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : **6 % HT soit 7.20 % TTC**

Garantie Loyers Impayés : **2.70 % TTC** pour les habitations et 3.50 % TTC pour les locaux professionnels ou commerciaux.